

Séance du 13 septembre 2018

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU
--

Réunion de Bureau du 13 septembre 2018, au siège du Select'Om, à 09 h 00

Date d'affichage du 21 septembre 2018

Nombre de membres : - en exercice : 6
 - présents : 5
 - votants : 5

Membres présents :

M. André AUBELE, Président

M. Gilbert ECK, , Guy HAZEMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents

M^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente

Membre excusé sans mandat de représentation :

M. Jean-Philippe HARTMANN Vice-Président

Assistait également à la séance :

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

M^{me} Michèle CLOCHETTE, Trésorière

DELIBERATION N°B042-09-2018

OBJET : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°04-01-2015 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

VU la convocation à la présente séance adressée le 6 septembre 2018 par Monsieur le Président aux membres du Bureau ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'ordre du jour préalablement communiqué aux membres du Bureau pour y ajouter un point ;

1° **APPROUVE ET DECIDE** la modification de l'ordre du jour de la présente séance par l'inscription du point suivant :

- Demandes de subvention pour la construction de dalles béton pour les Points d'Apport Volontaire (PAV)

2° **PRECISE** que l'ordre du jour modifié sera annexé à la présente décision.

Membres en exercice : 6

Membres présents : 5

Membres représentés : 0

Vote à main levée : pour : 5

 contre : 0

 abstention : 0

ORDRE DU JOUR MODIFIE – REUNION DU BUREAU
13/09/2018

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 juillet 2018
2. Signature avec l'Eco-Organisme ECO TLC
3. Marché N°2018-01 : Véhicule d'un PTAC de 3,5 tonnes maximum équipé d'une benne à ordures ménagères et d'un lève-conteneurs – remise des pénalités de retard
4. Marché N°2018-08 : Fourniture de pneumatiques et prestations d'entretien du parc des véhicules du SMICTOMME – attribution
5. Marché N°2016-06 lot N°1 : Avenant N°10
6. Demandes de subvention pour la construction de dalles béton pour les Points d'Apport Volontaire (PAV)
7. Divers

DELIBERATION N°B043-09-2018

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2018

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

APPROUVE sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 12 JUILLET 2018 ;

ET PROCEDE à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice : 6	Vote à main levée :	pour	: 5
Membres présents : 5		contre	: 0
Membres représentés : 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B044-09-2018

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ECO-TLC

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2008-602 du 25 juin 2008 relatif au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures ou du linge de maison neufs destinés aux ménages ;

VU l'arrêté du 3 avril 2014 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des organismes ayant pour objet de contribuer au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures, conformément à l'article R. 543-214 du code de l'environnement et portant agrément d'un organisme, en application des articles L. 541-10-3 et R. 543-214 à R. 543-224 du code de l'environnement ;

VU la délibération du Bureau N° B09-02-2014 en date du 3 mars 2014 approuvant la mise en place d'une collecte séparée des textiles usagés ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion, valable jusqu'au 31 décembre 2019, relative à la collecte et à l'élimination des déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures ou du linge de maison destinés aux ménages et permettant de bénéficier des soutiens financiers correspondants et tout autre document s'y rapportant.

Membres en exercice :	6	Vote à main levée :	pour	:	5
Membres présents :	5		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B045-09-2018

OBJET : MARCHÉ N°2018-01 «VEHICULE D'UN PTAC DE 3,5 TONNES MAXIMUM EQUIPE D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES ET D'UN LEVE-CONTENEURS» : REMISE DES PENALITES DE RETARD

LE BUREAU,

- VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU** l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
- VU** la délibération du Bureau N°B010-03-2018 du 7 février 2018 portant attribution du marché N°2018-01 ;

CONSIDERANT que le retard pris dans la livraison du véhicule n'a pas porté préjudice à la collectivité,
1° DECIDE d'accorder une remise intégrale des pénalités de retard correspondant à l'exécution du marché N°2018-01.

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice :	6	Vote à main levée :	pour	:	5
Membres présents :	5		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B046-09-2018

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2018-08 RELATIF A LA FOURNITURE DE PNEUMATIQUES ET PRESTATIONS D'ENTRETIEN DU PARC DES VEHICULES DU SMICTOMME

LE BUREAU,

- VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU** l'ordonnance N°2015-899 de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;

AUTORISE Monsieur le Président à conclure et signer le marché N°2018-08 dans les conditions suivantes :

Attributaire : SOS PNEUS SARL
17a Boulevard Clémenceau
67190 Mutzig

Forme du marché : Accord-cadre avec émission de bons de commande

Durée du marché : du 24 octobre 2018 au 30 avril 2021

Tarifs des fournitures :

POIDS-LOURDS			
FOURNITURES DE PNEUS POIDS-LOURDS			
Dimension	Référence actuellement montée sur le parc	Tarif du modèle proposé HT au barème du manufacturier valable au 1 ^{er} juillet 2018	Remise consentie sur le tarif du BF manufacturier
PNEUS NEUFS ETE			
315/80R22.5 (avant)	Continental HSR2ED	908,00 €	50%
385/65R22.5 (avant)	Continental HSR2XL	945,00 €	50%
265/70R19.5	HT3	554,00 €	50%
PNEUS NEUFS HIVER			
315/80R22.5 (avant)	Continental HSW2	925,00 €	50%
315/80R22.5 (arrière)	Continental HDW2	944,00 €	50%
385/65R22.5 (avant)	Continental HSW2	954,00 €	50%
PNEUS RECHAPES			
315/80R22.5	XDE2 / XDY4	454,00 €	42%
13R22.5	XDY4	456,00 €	42%
ACCESSOIRES			
Désignation		Prix HT	
Prix de rachat de ses carcasses au SMICTOMME			
Carcasse 315/80R22.5 : Prix de rachat		25,00 €	
Carcasse 385/65R22.5 : Prix de rachat		25,00 €	
Carcasse 265/70-19.5 : Prix de rachat		15,00 €	
Prix de vente			
Carcasse 13-22.5		35,00 €	
Jante 315		145,00 €	
Jante 385		145,00 €	

VEHICULES LEGRS			
FOURNITURE DE PNEUS ETE			
Dimension	Marque et modèle proposé	Tarif du modèle proposé HT au barème du manufacturier valable au 1 ^{er} juillet 2018	% de remise consenti sur le tarif du BF manufacturier
185-65R15	Continental Premium CT5	77,50 €	38%
165-70R14C	Continental Vanco 100	111,00 €	38%
225-70R15C	Continental Vanco 100	141,50 €	38%
215-60-16C	Continental Vanco 200	182,50 €	38%
215-70R15C	Continental Vanco 100	146,50 €	38%
195/65R15 91T	Continental Premium CT 5	76,00 €	38%
FOURNITURE DE PNEUS HIVER			
185-65R15	Continental TS 860	78,50 €	38%
165-70R14C	Continental Vanco CT Winter	133,00 €	38%
225-70R15C	Continental Vanco CT Winter	149,00 €	38%
215-60-16C	Continental Vanco CT Winter	184,00 €	38%
215-70R15C	Continental Vanco CT Winter	151,00 €	38%
195/65R15 91T	Continental TS 860	75,50 €	38%

Tarifs des prestations :

Intitulé	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
PRESTATIONS POIDS-LOURDS		
Visite mensuelle d'un PL	0,00 €	0,00 €
Dépose/pose roue PL	9,60 €	11,52 €
Démonte/monte pneu PL	8,25 €	9,90 €
Equilibrage essieu 1 avec sachet	19,64 €	23,57 €
Retaillage profil traction	19,39 €	23,27 €
Réparation crevaison	10,53 €	12,63 €
Déplacement en extérieur pendant les horaires de service : coût par km parcouru entre le lieu de dépannage et l'atelier du candidat (incluant les charges de personnel)	1,25 €	1,50 €
Déplacement en extérieur en dehors des horaires de services : coût par km parcouru entre le lieu de dépannage et l'atelier du candidat (incluant les charges de personnel)	1,50 €	1,80 €
PRESTATIONS VL		
Visite mensuelle d'un VL	0,00 €	0,00 €
Dépose/pose roue VL	2,00 €	2,40 €
Démonte/monte pneu VL avec équilibrage	6,62 €	7,94 €
Réparation crevaison	6,62 €	7,94 €
Prise en charge pneu VL usagé janté	0,00 €	0,00 €
DIVERS		
Taux horaire	35,00€	42,00 €

Membres en exercice : 6	Vote à main levée :	pour : 5
Membres présents : 5		contre : 0
Membres représentés : 0		abstention : 0

DELIBERATION N°B047-09-2018

OBJET : AVENANT N°10 AU LOT N°1 DU MARCHE N°2016-06 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RENOVATION ET DE MISE EN CONFORMITE DE 7 DECHETERIES DU SELECT'OM

LE BUREAU,

- VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU** l'ordonnance N°2015-899 de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
- VU** la délibération N°35-08-2016 en date du 5 juillet 2016 portant attribution du lot N°1 à la société EUROVIA AFC – Agence de Molsheim ;
- VU** la délibération N°27-03-2017 en date du 7 avril 2017 portant approbation d'un avenant de transfert au profit de la société EUROVIA ALSACE LORRAINE ;

CONSIDERANT qu'il convient d'arrêter les quantités réellement effectuées par rapport aux quantités indiquées dans le cahier des charges initial ;

1° **APPROUVE** la signature d'un avenant N°10 au lot N°1 du marché N°2016-06 avec la société EUROVIA ALSACE LORRAINE pour un montant de + 2 284,80 € TTC et intégrant les modifications suivantes :

Position	Intitulé	Déchèterie	Qté	Prix unitaire HT	Prix total HT	Prix total TTC
06.46.01	Renforcement du dessus des murs de quai par une cornière acier corten épaisseur 8 mm (le tout filant), hauteur mur dessus quai env. 20 à 30 cm, largeur env. 20/25 cm, hauteur du retour côté benne 40 cm, y compris pliage, soudure et adaptations diverses	Boersch	-6	118.00 €	-708.00 €	-849.60 €
		Duppigheim	-13	118.00 €	-1 534.00 €	-1 840.80 €
		Molsheim	8	118.00 €	944.00 €	1 132.80 €
		Wasselonne	4	118.00 €	472.00 €	566.40 €
		Schirmeck	4	118.00 €	472.00 €	566.40 €
		Muhlbach	3.5	118.00 €	413.00 €	495.60 €
PN	Protection des lecteurs de badges avec étriers sur platine	Boersch	3	190.00 €	570.00 €	684.00 €
PN	Dépose de 2 butoirs pour modification en usine rajout d'un plat 200mm pour fixation sur mur existant	Molsheim	1	745.00 €	745.00 €	894.00 €
PN	Modification gisssiere entrée avec ajout de 2 chanta	Molsheim	1	530.00 €	530.00 €	636.00 €
TOTAL					1 904.00 €	2 284.80 €

2° **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice : 6	Vote à main levée :	pour : 5
Membres présents : 5		contre : 0
Membres représentés : 0		abstention : 0

DELIBERATION N°B048-09-2018

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION POUR LA CONSTRUCTION DE DALLES POUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE AUX COMMUNES DE BISCHOFFSHEIM, NEUVILLER-LA-ROCHE ET URMATT

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-4, L 5211-1 et suivants, et L 5212-15 ;

VU la délibération N°05-01-2018 du Comité Directeur en sa séance du 27 février 2018 relative à la participation à la construction de dalles pour les points d'apport volontaire ;

CONSIDERANT que les communes de Bischoffsheim, Neuviller-La-Roche et Urmatt remplissent les conditions fixées par la délibération susvisée pour bénéficier du versement d'une participation pour la construction de la dalle ;

DECIDE D'attribuer :

- à la commune de Bischoffsheim une subvention de 1 500 € pour la construction d'une dalle à la gare, pour 3 conteneurs.

- à la commune de Neuville-La-Roche une subvention de 1 480 € pour la construction d'une dalle béton située à Charapont, pour 3 conteneurs.
- à la commune d'Urmatt une subvention de 5 000 € pour la construction d'une dalle béton située aux ateliers municipaux, pour 10 conteneurs.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

REUNION DE BUREAU DU 13 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATIONS :

- B042-09-2018 : **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**
B043-09-2018 : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2018**
B044-09-2018 : **SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ECO-TLC**
B045-09-2018 : **MARCHE N°2018-01 «VEHICULE D'UN PTAC DE 3,5 TONNES MAXIMUM EQUIPE D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES ET D'UN LEVE-CONTENEURS» : REMISE DES PENALITES DE RETARD**
B046-09-2018 : **ATTRIBUTION DU MARCHE N°2018-08 RELATIF A LA FOURNITURE DE PNEUMATIQUES ET PRESTATIONS D'ENTRETIEN DU PARC DES VEHICULES DU SMICTOMME**
B047-09-2018 : **AVENANT N°10 AU LOT N°1 DU MARCHE N°2016-06 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RENOVATION ET DE MISE EN CONFORMITE DE 7 DECHETERIES DU SELECT'OM**
B048-09-2018 : **ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION POUR LA CONSTRUCTION DE DALLES POUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE AUX COMMUNES DE BISCHOFFSHEIM, NEUVILLER-LA-ROCHE ET URMATT**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Monsieur André AUBELE	Président	
Monsieur Jean-Philippe HARTMANN	Vice-Président	Absent excusé
Monsieur Alain HUBER	Vice-Président	
Monsieur Guy HAZEMANN	Vice-Président	
Madame Laurence JOST	Vice-Président	
Monsieur Gilbert ECK	Vice-Président	